

Aléa moyen Submersion marine

Cyclone et tsunami



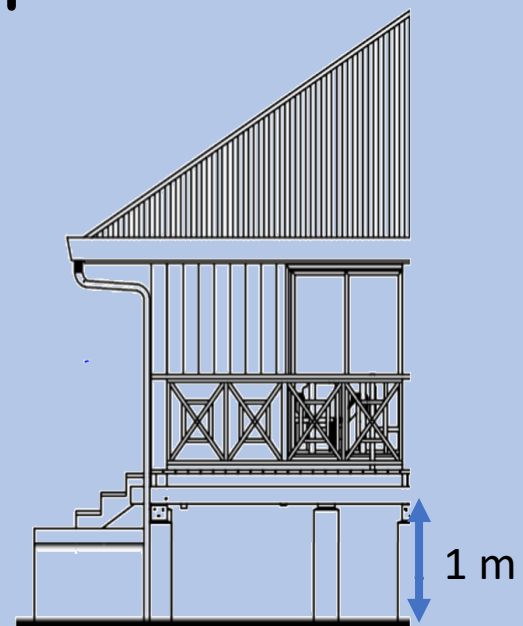
La submersion marine peut être d'origine cyclonique ou liée à un tsunami

Ce risque sera amplifié par l'impact du changement climatique sur l'élévation du niveau marin



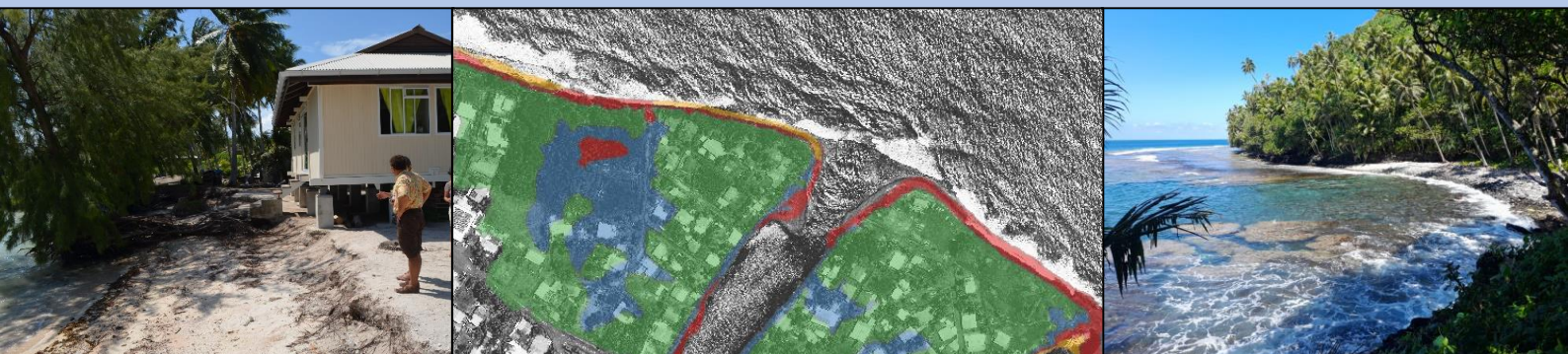
➔ Mon projet d'habitation se situe en aléa moyen submersion marine

- Obligation de surélever la construction à + 1 m du terrain naturel ou du terrain fini (après terrassement)
- Mes clôtures doivent être ajourées (clôtures pleines interdites)
- Je favorise la transparence hydraulique
- Si je remblaie, une étude technique doit être réalisée afin de vérifier son impact aux avoisinants



L'étude technique devra traiter des points suivants :

1. Description et analyse du contexte hydro-géomorphologique du site
2. Enquête de terrain et historique des évènements
3. Identification du risque tsunami et cyclonique.
4. Analyse des études antérieures (BRGM, BRLi) et qualification de l'aléa (hauteur d'eau, vitesse, action mécanique).
5. Analyse de l'impact aux avoisinants du projet
6. Analyse de l'évolution du trait de côte et du risque d'érosion



Ces éléments permettront au bureau d'études de :

- Donner un avis technique sur le projet et la requalification éventuelle du niveau d'aléa
- Définir si des études complémentaires sont à réaliser (BET Structures, dimensionnement des fondations,...)
- Proposer des solutions techniques ou aménagements pour assurer la sécurité du projet.



La production de cette étude est un préalable à l'instruction du dossier, mais ne vaut pas avis favorable au titre des risques naturels. Elle est à la charge du porteur de projet